



Renseignement cadastral pour permis de construire

Par **bichu**, le **13/10/2009** à **00:01**

Bonjour,

j'ai acheter un terrain au bord de l'eau mon terrain et delimiter moitier zone inondable et moitier zone naturel, sur ce terrain j'ai une dalle de 11 metres par 6 avec un ancien chalet dessus de 24m², mon soucis et que si je veut construire un autre chalet j'ai le droit de faire 50% de ma surface ce qui me fait 36m². Me reste donc environ 24m² de dalles j'aimerais savoir si ces 24m² de dalle sont considerer comme du " dur " autour de cette dalle j'ai un mur de 1metre de haut qui continue sur tout ce long pourquoi esce non cadastré esce normal ? merci d'une reponse et si c'est pas tres claire hesitez pas a me poser des questions!!. A 22 ans encore plein de trucs a apprendre merci de me renseigner!

Par **augustin**, le **13/10/2009** à **09:08**

votre terrain est en zone inondable ou zone naturelle et vous avez le droit de construire !?!?

Étonnant !

En êtes vous sur ?

Par **bichu**, le **14/10/2009** à **22:14**

oui de sur je peur agrandir l'habitation qui et actuelement dessus de 50 % de ca surface,

l'habitation a ete faite avant que le terrain soit classier zone inondable et naturel. Mais sur cette parcelle qui a ete cadastrer y a des années, j'ai un mur de 1m de haut et vu que j'ai le droit de faire 50% de ma surface construite, j'aimerais savoir si ce mur de 1 M de haut etait dans la possibiliter d'etre cadaster pour faire une habitation en dur non demontable avec un permis de construire.